

UNITE
B.T.

CODE UNITE
01247

PROCÈS-VERBAL N° / 19
P.V. n° 690/1990

DE

RENSEIGNEMENTS JUDICIAIRES

Usannant-Colonel P.F

N° PIÈCE
01

N° FEUILLET
1/2

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- Enquête suite phénomène étrange survenu dans le ciel, le Lundi 5 Novembre 1990 VERS 19 Heures -

NOUS SOUSSIGNÉ(S) 2, Gendarme, Agent de Police Judiciaire, de la Compagnie de , en résidence à la brigade de 20 et 75 du Code de Procédure Pénale

VU L'EST AFFICHER

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS, et nous le contrôle du MDL/Chef BOTT, OPI, territorialement compétent.

DATE HEURE

CE JOUR, Six Novembre Mil neuf cent quatre vingt dix à Huit Heures, au bureau de notre Unité, nous recevons un appel téléphonique émanant de Monsieur O artisan, demeurant à . Cette personne nous fait savoir qu'il a été le témoin oculaire de faits anormaux qui se sont déroulés dans le ciel; la veille, Lundi 5 Novembre 1990 vers 19 Heures. - - - - -

Le même jour, à 9 Heures, nous recevons un second appel téléphonique, toujours pour les mêmes faits étranges. de la part de Monsieur O , agriculteur demeurant - - - - -

Devant cette situation, nous décidons de procéder à une enquête sur ce phénomène étrange et nous procédons à l'audition de ces deux témoins. - - - - -

A cet effet, nous Gendarme Z , entendons:

Monsieur O . 31 ans. artisan, demeurant , né le , fils de , marié 2 enfants, de nationalité française qui nous déclare:

-----"*****" La 5 Novembre 1990 vers 19 Heures, alors que je me trouvais à mon domicile , à l'extérieur, j'ai aperçu en levant les yeux en direction du ciel, un groupe de 6 à 8 lumières, en forme de triangle, de couleur jaune dont 2 étaient plus lumineuse. - - - - -

Ces lumières venaient de la direction de et partaient sur . Il n'y avait aucun bruit. C'était le clair de lune et ce phénomène a duré 15 à 30 secondes. Je n'ai rien vu par la suite. - - - - -

Suite aux informations traitant ce sujet, j'ai préféré avertir le lendemain la Brigade de . Je ne vois rien d'autre à ajouter à ma déclaration.-----"

Le 15 Novembre 1990 à 9 Heures.
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La Personne entendue L'A.P.J.
(A signé au carnet de déclarations)

R.A. - B.D.A.

Date: 0-5-DEC-1990

CHEF BDA SEC

RENS. CONT

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES

2 Monsieur le Procureur de la République à

1 Monsieur le Préfet du Département de

1 Monsieur le Général Commandant la Région Aérienne à

2 Mr le Ministre de la Défense

Direction Générale de la Gendarmerie

DATE DE CLOTURE

LE 29 Novembre 1990

SIGNATURE(S)

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITE AER.

SIGNATURE ET GACHET

Poursuivant notre enquête, nous nous transportons à
où demeure Monsieur G

A cet effet, nous Gendarme Z entendons:

Monsieur

. 27 ans, agriculteur, demeurant
, né le

, fils de

Marité, sans enfant, de nationalité française qui
nous déclare:

Le 5 Novembre 1990 vers 19 Heures, alors que je me trouvais
à l'extérieur en train de soigner mes animaux, dans ma cour de ferme,
j'ai aperçu au loin un ensemble de points lumineux, de couleur rouge se
déplaçant sur un axe

Une minute plus tard, ce phénomène a été plus précis.

Je m'explique: l'ensemble de points était nettement plus
visible et derrière chaque point, il y avait une traînée blanchâtre. Il
n'y avait aucun bruit.

Pour moi, je pense que ce phénomène se trouvait à 300 mètres
d'altitude. Je pense que cela a duré une minute, puis ces points, dont un
triangle se trouvait à l'arrière a disparu en direction de

J'ai eu le temps d'apercevoir nettement ce mouvement.

Le lendemain matin, j'ai appelé la Brigade de

Je ne vois rien d'autre à ajouter à ma déclaration.-----

Le 15 Novembre 1990 à 9 Heures 25.

Lecture faite par moi des renseignements d'état
civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer
à y ajouter ou à y retrancher.

La Personne Entendue

L'A.P.J.

(A signé au Carnet de déclarations)

Fait et clos à

le 29 Novembre 1990

Le Gendarme Z
A.P.J.